Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Rapport du premier trimestre de 2015 à l'intention des intervenants

wsib
cspaat
ONTARIO

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
Workplace Safety and Insurance Board

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

L'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation qui suit (le « rapport de gestion ») ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, tels qu'ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »), ont été préparés par la direction au 31 mars 2015 et pour le trimestre clos à cette date.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ci-joints au 31 mars 2015 et pour le trimestre clos à cette date ont été dressés conformément à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, en utilisant les Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Dans le présent rapport de gestion, « CSPAAT » ou les mots « notre », « nous » ou « nos », se rapportent à la CSPAAT. Ce rapport de gestion daté du 31 mars 2015 et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

L'information présentée dans le présent rapport de gestion comporte des montants fondés sur des estimations et des jugements éclairés. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion représentent les attentes, les estimations et les prévisions de la direction concernant les événements futurs fondées sur les renseignements actuellement accessibles et comportent des hypothèses, des risques inhérents et des incertitudes. Le lecteur est donc prié de noter que les résultats réels peuvent différer sensiblement de nos prévisions, car les circonstances et les événements futurs ne se produisent pas toujours de la façon prévue.

Le président-directeur général,

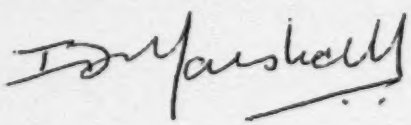

I. David Marshall

La chef des finances (intérimaire),

Pamela Steer

Le 18 juin 2015
Toronto (Ontario)

Rapport de gestion

Table des matières

Rubrique	Page	Description
1. Revue du trimestre	4	Points saillants de notre rendement pour le trimestre clos le 31 mars 2015 comparativement au trimestre correspondant de 2014
2. Résultats d'exploitation	6	Analyse détaillée de nos résultats financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2015 comparativement au trimestre correspondant de 2014
3. Situation financière	12	Analyse des variations importantes dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires au 31 mars 2015
4. Sommaire des résultats trimestriels	13	Bref aperçu de nos résultats financiers par trimestre
5. Perspectives	14	Perspectives d'avenir de notre organisme
6. Contrôle interne à l'égard de l'information financière	15	Énoncé de responsabilité relatif au contrôle interne à l'égard de l'information financière
7. Mesure financière non conforme aux IFRS	15	Définition de notre mesure financière non conforme aux IFRS
8. Énoncés prospectifs	15	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs
9. États financiers consolidés intermédiaires résumés	17	États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2015

1. Revue du trimestre

Points saillants de notre rendement pour le trimestre clos le 31 mars 2015 comparativement à 2014.

Le rapport de gestion suivant doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la CSPAAT au 31 mars 2015 et pour le trimestre clos à cette date (les « états financiers consolidés intermédiaires »).

Points saillants financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2015 comparativement au trimestre clos le 31 mars 2014 :

- Nous avons dégagé un résultat global total de 1 394 millions de dollars reflétant la solidité continue de notre performance opérationnelle attribuable à la croissance des produits tirés des primes, à l'amélioration des résultats en matière de retour au travail, ce qui a entraîné une diminution des paiements de prestations, et à la vigueur des rendements de nos placements.
- Les produits tirés des primes ont augmenté de 7 millions de dollars, ou 0,6 %, ce qui reflète une augmentation de 3 % attribuable à une hausse du taux de prime moyen imputé aux employeurs en 2015 par suite des changements dans la composition des secteurs d'activité et d'un accroissement des gains assurables en raison de la modeste croissance dans les secteurs de la construction, de l'éducation, des services et des transports, déduction faite d'une hausse de 8 millions de dollars de la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, ce qui témoigne des résultats techniques favorables. Nous continuons de dégager des flux de trésorerie positifs étant donné que les produits tirés des primes ont dépassé nos charges d'exploitation, ce qui nous a permis de transférer un montant de 285 millions de dollars des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation dans notre fonds de placement au premier trimestre de 2015.
- Le rendement global des placements s'est établi à 6,0 % par rapport à 3,8 % pour la période correspondante de 2014. Le portefeuille de placements a atteint 25 425 millions de dollars au 31 mars 2015, représentant une hausse de 1 685 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2014. Les actions de sociétés ouvertes ont procuré un rendement de 9,1 %, et les titres à revenu fixe, un rendement de 4,4 %. Les stratégies multiactifs ont donné un rendement de 5,4 %, attribuable à la vigueur des marchés des actions, des obligations et du crédit, contrebalancée par la faiblesse des marchandises. Les rendements des placements ont été solides ces dernières années et ont dépassé les attentes. Cependant, ces résultats ne doivent pas être extrapolés à l'avenir, et nous continuons de viser un taux de rendement de nos placements de 6 % par année sur une période de 10 à 15 ans consécutifs.
- Les paiements de prestations ont diminué de 20 millions de dollars, ou 3,3 %, ce qui représente une diminution de 1 736 ou 3,9 % des demandes de prestations par rapport à l'exercice précédent, y compris des demandes de prestations immobilisées, ainsi qu'une baisse de 344, ou 5,1 %, des demandes de prestations de l'année de lésion considérée comparativement au premier trimestre de 2014.
- Les charges administratives et autres charges, avant la répartition aux coûts des prestations, ont augmenté de 2 millions de dollars, ou 1,1 %, ce qui reflète une hausse de 8 millions de dollars des charges liées au régime d'avantages à long terme du personnel résultant d'une diminution de 70 points de base des taux d'intérêt utilisés pour évaluer nos régimes d'avantages à long terme du personnel, une augmentation de 6 millions de dollars des salaires et des charges liées au régime d'avantages du personnel, en partie contrebalancée par une baisse de 6 millions de dollars des charges liées à la mise au point et à l'intégration des nouveaux systèmes, une diminution de 3 millions de dollars de la dotation aux amortissements et une réduction de 3 millions de dollars des autres charges d'exploitation.
- Les autres éléments de la perte globale se sont établis à 124 millions de dollars, lesquels sont surtout attribuables à la diminution de 35 points de base du taux d'intérêt utilisé pour évaluer notre passif au titre des avantages du personnel comparativement au 31 décembre 2014.

- Notre passif non provisionné s'établissait à 6 860 millions de dollars au 31 mars 2015, soit une diminution de 1 238 millions de dollars, ou 15,3 %, depuis le 31 décembre 2014.

Points saillants relatifs à l'exploitation pour le trimestre clos le 31 mars 2015 :

Diminution du volume de demandes de prestations. Le nombre de demandes de prestations enregistrées au premier trimestre de 2015 a reculé, soit 4,3 % ou 2 053 demandes de moins qu'en 2014. Les volumes des demandes de prestations avec et sans interruption de travail ont diminué en 2015 par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2014, revenant respectivement de 14 342 à 13 483 et de 33 500 à 32 306. Le taux de lésion avec interruption de travail s'est amélioré de 8,2 %, pour s'établir à 0,90 lésion par 100 travailleurs, étant donné la baisse du nombre de demandes de prestations enregistrées et la légère augmentation de 0,2 % des gains assurables au premier trimestre de 2015, comparativement au taux de lésion avec interruption de travail de 0,98 au premier trimestre de 2014.

Amélioration soutenue des perspectives pour les travailleurs blessés. Au premier trimestre de 2015, l'approche intégrée adoptée par la CSPAAT pour le rétablissement et le retour au travail continue de se traduire par des résultats positifs pour les travailleurs et les employeurs. La province de l'Ontario (la « province ») affiche encore une fois l'un des meilleurs taux de rétablissement et de retour au travail au Canada – 92,0 % des travailleurs blessés continuent de retourner au travail dans un délai de 12 mois sans subir de perte de salaire, et 80,1 % des travailleurs blessés ayant intégré le programme de transition professionnelle de la CSPAAT sont parvenus à trouver de l'emploi.

Le pourcentage de travailleurs touchant des prestations pour perte de gains à des intervalles clés continue de s'améliorer. Les pourcentages de travailleurs touchant des prestations durant trois mois et six mois au premier trimestre de 2015 ont atteint leur niveau le plus bas, ayant été ramenés respectivement de 12,1 % à 11,0 % et de 6,8 % à 6,1 %, par rapport au trimestre correspondant de 2014. Les durées plus longues (48 et 72 mois) se sont également améliorées par rapport à celles du trimestre correspondant de 2014, la première étant ramenée de 3,5 % à 2,4 %, et la dernière, de 5,4 % à 4,4 %.

Amélioration du rétablissement grâce aux investissements dans les soins de santé. L'accent mis constamment sur la prestation précoce des soins médicaux aux travailleurs blessés au moyen de services comme les programmes des cliniques spécialisées et les programmes de soins a permis de maintenir le pourcentage des travailleurs atteints d'une invalidité permanente à 5,6 %, qui demeure inchangé depuis 2014. Le pourcentage d'invalidité moyen a reculé à 9,6 %, comparativement à 9,9 % au premier trimestre de 2014. Une partie de ces améliorations sont attribuables à la croissance soutenue du pourcentage de travailleurs ayant déposé des demandes de prestations qui participent à ces programmes de soins de santé intégrés, qui est passé de 35,4 % au premier trimestre de 2014 à 40,6 %.

Amélioration continue de la rapidité des décisions. En raison de la diminution du volume des demandes de prestations et des améliorations apportées sans cesse à l'efficacité du service au cours du premier trimestre de 2015, 92,2 % des décisions en matière d'admissibilité ont été prises dans un délai de deux semaines, comparativement à 89,5 % au premier trimestre de 2014. Le processus d'appel demeure efficace et rapide, et 87,1 % des appels ont été résolus dans un délai de six mois.

Des bases solides pour 2015. Les améliorations opérationnelles continues de la CSPAAT ont rehaussé la qualité et l'efficience du service. Le rendement opérationnel supérieur a rejailli sur notre rendement financier positif exposé dans le présent rapport, ce qui permet d'améliorer les résultats pour les travailleurs blessés et les employeurs. La CSPAAT continuera de tirer profit des progrès réalisés pour que 2015 soit un autre exercice positif vers un système d'indemnisation des travailleurs durable pour la province.

2. Résultats d'exploitation

Analyse détaillée de nos résultats financiers pour le trimestre clos le 31 mars 2015 comparativement à 2014

La présente rubrique fournit une analyse détaillée de nos résultats financiers. Tous les montants aux présentes sont en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Points saillants financiers

Le tableau suivant présente nos résultats d'exploitation pour les trimestres clos les 31 mars :

	Trimestres clos les 31 mars	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**
Produits		
Primes	1 166	1 151
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	(32)	(24)
	1 134	1 127
Revenu de placement net		
Revenu de placement	1 360	752
Frais de placement	(51)	(43)
	1 309	709
	2 443	**1 836**
Charges		
Coûts des prestations		
Paiements de prestations	592	612
Charges administratives liées aux demandes de prestations	99	102
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	62	98
	753	812
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	14	15
Charges administratives et autres charges	84	75
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement	74	76
	925	**978**
Excédent des produits sur les charges	**1 518**	**858**
Autres éléments de la perte globale		
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	(124)	(141)
Total du résultat global	**1 394**	**717**
Total du résultat global attribuable aux :		
Intervenants de la CSPAAT	1 238	629
Participations ne donnant pas le contrôle	156	88
	1 394	**717**
Autres mesures		
Bénéfice des activités de base[1]	271	247
Rendement des placements[2]	6,0 %	3,8 %
Passif non provisionné[3]	(6 860)	(10 009)

1) Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, exclusion faite de l'incidence du revenu de placement net, des changements dans l'évaluation actuarielle et de tout élément considéré comme significatif et exceptionnel. Voir la rubrique 7 – Mesure financière non conforme aux IFRS.

2) Le rendement des placements correspond à la variation de la juste valeur du portefeuille de placements total, compte tenu des apports en capital et des retraits, avant les frais de placement.

3) Le passif non provisionné représente l'insuffisance de l'actif net attribuable aux intervenants de la CSPAAT à la date de clôture. Le total de l'insuffisance de l'actif de 4 063 millions de dollars au 31 mars 2015 (5 454 millions de dollars au 31 décembre 2014) est attribué aux intervenants de la CSPAAT et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la CSPAAT. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la CSPAAT détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 2 797 millions de dollars au 31 mars 2015 (2 644 millions de dollars au 31 décembre 2014) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite des employés de la CSPAAT et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'insuffisance de l'actif attribuable aux intervenants de la CSPAAT au 31 mars 2015 était de 6 860 millions de dollars (8 098 millions de dollars au 31 décembre 2014), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états de la situation financière consolidés intermédiaires pour plus de détails.

Primes

Voici un sommaire des primes pour les trimestres clos les 31 mars :

	Trimestres clos les 31 mars			
			Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**$**	**%**
Primes versées par les employeurs de l'annexe 1				
Primes brutes de l'annexe 1	1 138	1 123	15	1,3
Intérêts et pénalités	11	10	1	10,0
	1 149	1 133	16	1,4
Charges administratives des employeurs de l'annexe 2	17	18	(1)	(5,6)
	1 166	1 151	15	1,3
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	(32)	(24)	(8)	(33,3)
	1 134	**1 127**	**7**	**0,6**

Les primes brutes ont augmenté de 15 millions de dollars, ou 1,3 %, reflétant le montant de 3 millions de dollars attribuable à une augmentation de 0,2 % des gains assurables et un montant de 12 millions de dollars, ou 1,1 %, attribuable à la légère hausse du taux de prime moyen imputé aux employeurs en 2015 par suite des changements dans la composition des secteurs d'activité.

Les programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net, ont augmenté en raison de la hausse des remboursements offerts en vertu des programmes de tarification par incidence rétrospectifs, surtout la Nouvelle méthode expérimentale de tarification par incidence (« NMETI »), ce qui témoigne des résultats techniques favorables.

Revenu de placement net

Voici un sommaire du revenu de placement, réparti par catégorie d'actif, pour les trimestres clos les 31 mars :

	Trimestres clos les 31 mars							
Catégorie d'actifs	**2015**				**2014**			
(en millions de dollars canadiens)	**Revenu (perte) de placement**	**Rendement %**	**Valeur liquidative[1]**	**%**	**Revenu (perte) de placement**	**Rendement %**	**Valeur liquidative[1]**	**%**
Actions de sociétés ouvertes	766	9,1	9 466	37,2	348	4,6	8 107	37,2
Revenu fixe	245	4,4	6 071	23,9	130	2,7	5 174	23,8
Portefeuilles multiactifs	321	5,4	6 237	24,5	228	4,7	4 868	22,4
Immeubles	18	0,4	1 958	7,7	33	1,3	1 913	8,8
Infrastructures[2]	9	(0,6)	682	2,7	12	2,3	599	2,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	-	939	3,7	1	-	1 039	4,7
Autres	-	-	72	0,3	-	-	73	0,3
Revenu de placement	**1 360**	**6,0**	**25 425**	**100,0**	**752**	**3,8**	**21 773**	**100,0**
Frais de placement	(51)				(43)			
Revenu de placement net	**1 309**				**709**			

1) La valeur liquidative totale comprend la trésorerie, les débiteurs et les fournisseurs, ainsi que les dérivés liés aux placements.
2) Le rendement négatif des infrastructures pour le trimestre clos le 31 mars 2015 reflète la réévaluation (réduction de 13 millions de dollars) déclarée par la CSPAAT au 31 décembre 2014, mais non déclarée par le dépositaire. En janvier 2015, la réévaluation a été déclarée par le dépositaire.

Le revenu de placement net a augmenté de 600 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de 2014, grâce au rendement global de 6,0 % pour le trimestre. Les résultats des stratégies visant les actions de sociétés ouvertes (9,1 %) et les titres à revenu fixe (4,4 %) ont été dynamisés respectivement par la dépréciation du dollar canadien et la baisse des taux d'intérêt à long terme. Les stratégies multiactifs ont affiché un rendement de 5,4 % et ont profité de la vigueur des rendements des marchés des actions, des obligations et du crédit, contrebalancée par la faiblesse des marchandises.

Coûts des prestations

Les coûts des prestations sont composés des éléments suivants : i) les paiements de prestations à l'intention ou au nom des travailleurs blessés; ii) les charges administratives liées aux demandes de prestations, qui représentent une estimation des coûts d'administration nécessaires pour appuyer nos programmes d'indemnisation; et iii) la variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future, qui représente un rajustement des estimations actuarielles des charges futures liées aux demandes de prestations existant à la date des états de la situation financière consolidés intermédiaires.

Voici un sommaire des coûts des prestations pour les trimestres clos les 31 mars :

	Trimestres clos les 31 mars			
			Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**$**	**%**
Paiements de prestations	592	612	(20)	(3,3)
Charges administratives liées aux demandes de prestations	99	102	(3)	(2,9)
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	62	98	(36)	(36,7)
Total des coûts des prestations	**753**	**812**	**(59)**	**(7,3)**

Paiements de prestations

Les paiements de prestations représentent les sommes versées au cours des trimestres clos les 31 mars à l'intention ou au nom des travailleurs blessés et sont composés des éléments suivants :

	Trimestres clos les 31 mars			
			Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**$**	**%**
Perte de gains	207	213	(6)	(2,8)
Pension des travailleurs	147	151	(4)	(2,6)
Soins de santé	119	121	(2)	(1,7)
Perte économique future	55	58	(3)	(5,2)
Prestations de survivant	46	44	2	4,5
Fournisseurs externes	9	12	(3)	(25,0)
Perte non économique	11	11	-	-
Autres	(2)	2	(4)	(100+)
Total des paiements de prestations	**592**	**612**	**(20)**	(3,3)

Voici un sommaire des variations importantes relatives aux paiements de prestations pour le trimestre clos le 31 mars 2015 :

- Les prestations pour perte de gains ont diminué par suite surtout de l'amélioration de la gestion des demandes de prestations qui a découlé de meilleurs résultats en matière de rétablissement et de retour au travail, reflétant la réduction de 3 702, ou 15,6 %, des demandes de prestations non immobilisées au 31 mars 2015. Le taux de lésion avec interruption de travail a diminué de 8,0 %, pour s'établir à 0,90 lésion par 100 travailleurs, ce qui a aussi contribué à réduire les prestations pour perte de gains.

- Les pensions des travailleurs ont diminué, ce qui représente la diminution naturelle des demandes de prestations attribuable à la mortalité. Ce programme a été supprimé.
- Les indemnités pour perte économique future ont diminué, une diminution naturelle qui reflète le nombre de prestataires ayant atteint l'âge de 65 ans (âge auquel le versement de prestations cesse). Ce programme a été supprimé.
- Les prestations de survivant ont augmenté en raison de l'indexation annuelle, ainsi que de l'incidence d'environ 0,5 million de dollars attribuable à la nouvelle législation permettant de couvrir les maladies professionnelles des pompiers.
- La charge au titre des fournisseurs externes a diminué, en raison surtout du moins grand nombre de lésions avec interruption de travail et d'une approche plus ciblée de retour au travail.
- Les autres paiements de prestations ont diminué surtout en raison de la baisse des paiements excédentaires et de la hausse du nombre de recouvrements auprès de tiers, d'où un recouvrement net de 2 millions de dollars au cours du premier trimestre de 2015.

Charges administratives liées aux demandes de prestations

Les charges administratives liées aux demandes de prestations reflètent les parties des charges administratives et autres charges et des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement attribuées aux coûts des prestations.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2015, la diminution est attribuable à une réduction du pourcentage d'attribution des charges administratives liées aux demandes de prestations par rapport à 2014.

	Trimestres clos les 31 mars			
			Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**$**	**%**
Attribution des charges administratives et autres charges	95	102	(7)	(6,9)
Attribution des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	4	-	4	100+
Total des charges administratives liées aux demandes de prestations	**99**	**102**	**(3)**	**(2,9)**

Variations dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future

	Trimestres clos les 31 mars			
			Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**$**	**%**
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	62	98	(36)	(36,7)

La variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future reflète principalement les résultats favorables relativement aux prestations pour perte de gains et des prestations de soins de santé, ainsi que l'augmentation moins élevée qu'au cours du trimestre précédent des passifs assumés pour l'année de lésion 2015.

La variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future pour le trimestre clos le 31 mars est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	
Dette au titre de l'indemnisation future au 31 décembre 2014	**26 800**
Paiements effectués en 2015 pour les années de lésion précédentes	(691)
Intérêts au titre de la désactualisation[1]	302
Passifs assumés pour l'année de lésion 2015	451
Dette au titre de l'indemnisation future au 31 mars 2015	**26 862**
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	**62**

1. La désactualisation représente les charges d'intérêts estimatives de la dette au titre de l'indemnisation future, compte tenu du taux d'actualisation, de la dette au titre de l'indemnisation future au début de la période et des paiements effectués au cours de la période.

Charges administratives et autres charges

Les charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts des prestations, ont atteint 179 millions de dollars, soit une augmentation de 2 millions de dollars, ou 1,1 %. Voici un sommaire des variations des charges administratives et autres charges pour les trimestres clos les 31 mars :

	Trimestres clos les 31 mars			
			Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**$**	**%**
Salaires et avantages à court terme	103	97	6	6,2
Régimes d'avantages à long terme du personnel	40	32	8	25,0
Créances irrécouvrables	(2)	-	(2)	(100+)
Communications	2	2	-	-
Amortissement	1	4	(3)	(75,0)
Matériel et entretien	15	14	1	7,1
Installations	10	11	(1)	(9,1)
Mise au point et intégration des nouveaux systèmes	1	7	(6)	(85,7)
Indemnités de fin de contrat de travail	2	2	-	-
Autres	7	8	(1)	(12,5)
	179	177	2	1,1
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts des prestations	(95)	(102)	7	6,9
Total des charges administratives et autres charges	**84**	**75**	**9**	12,0

Voici un sommaire des variations importantes des charges administratives et autres charges, avant la répartition aux coûts des prestations, pour le trimestre clos le 31 mars 2015 :

- Les salaires et avantages à court terme ont augmenté à l'instar des pressions inflationnistes et des coûts plus élevés du personnel temporaire qui vient en appui à nos efforts de transformation opérationnelle.
- Les régimes d'avantages à long terme du personnel ont augmenté, principalement par suite d'une diminution de 70 points de base des taux d'intérêt utilisés pour évaluer nos obligations au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, dont l'assurance-vie, l'assurance pour soins dentaires et l'assurance-maladie complémentaires postérieures à l'emploi.
- L'amortissement a diminué compte tenu de l'amortissement accéléré des immobilisations incorporelles en 2014 et d'une diminution du capital en 2015.

- Les charges liées à la mise au point et à l'intégration des nouveaux systèmes ont diminué compte tenu d'une augmentation des coûts de développement qui sont admissibles à la capitalisation.

Charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement

Les obligations sanctionnées par la loi et les engagements de financement se présentent comme suit :

	Trimestres clos les 31 mars			
			Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**	**$**	**%**
Obligations sanctionnées par la loi				
Loi sur la santé et la sécurité au travail	24	24	-	-
Coûts de prévention du ministère du Travail	29	29	-	-
	53	53	-	-
Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	5	4	1	25,0
Programme de consultation sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail				
Bureau des conseillers des travailleurs	4	4	-	-
Bureau des conseillers des employeurs	1	1	-	-
	5	5	-	-
Total des obligations sanctionnées par la loi	63	62	1	1,6
Engagements de financement				
Rabais pour les programmes de sécurité	15	14	1	7,1
Total des engagements de financement	15	14	1	7,1
	78	**76**	**2**	**2,6**
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts des prestations	(4)	-	(4)	(100+)
Total des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	**74**	**76**	**(2)**	**(2,6)**

Pour le trimestre clos le 31 mars 2015, les charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement, avant la répartition aux coûts des prestations, ont augmenté de 2 millions de dollars, ou 2,6 %, en raison de la hausse des charges au titre du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et des rabais pour les programmes de sécurité.

3. Situation financière

Analyse des variations importantes dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires au 31 mars 2015

Les variations dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires sont comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2015	31 déc. 2014	Variation $	Variation %	Commentaire
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 328	1 473	(145)	(9,8)	Se reporter aux états de la situation financière consolidés intermédiaires figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.
Débiteurs	1 433	1 303	130	10,0	Traduit essentiellement une hausse de la somme à recevoir liée aux placements.
Actions de sociétés ouvertes	10 010	9 136	874	9,6	Augmentation principalement attribuable à la variation de la juste valeur. Voir la rubrique 2 – Résultats d'exploitation, pour plus de détails.
Obligations	6 393	6 307	86	1,4	
Actifs dérivés	138	158	(20)	(12,7)	
Autres placements	7 583	6 960	623	9,0	
Immobilisations corporelles	123	124	(1)	(0,8)	Aucune variation importante
Immobilisations incorporelles	126	110	16	14,5	Augmentation attribuable à la mise en œuvre d'un nouveau système.
Passifs					
Fournisseurs et charges à payer	1 118	1 186	(68)	(5,7)	Aucune variation importante
Passifs dérivés	62	97	(35)	(36,1)	Diminution attribuable aux fluctuations des monnaies et aux variations des contrats à terme de notre portefeuille de placements.
Dette à long terme	52	52	-	-	Aucune variation importante
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	1 740	1 663	77	4,6	Aucune variation importante
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	1 363	1 227	136	11,1	Augmentation attribuable aux pertes découlant des modifications apportées aux hypothèses actuarielles et aux gains actuariels.
Dette au titre de l'indemnisation future	26 862	26 800	62	0,2	Aucune variation importante. Voir la rubrique 2 – Résultats d'exploitation, pour plus de détails.
Passif non provisionné	(6 860)	(8 098)	1 238	15,3	Total du résultat global attribuable aux intervenants de la CSPAAT

4. Sommaire des résultats trimestriels

Bref aperçu de nos résultats financiers par trimestre.

Principales informations financières pour les huit derniers trimestres clos le 31 mars 2015 :

	2015	2014				2013		
(en millions de dollars canadiens)	**T1**	**T4**	**T3**	**T2**	**T1**	**T4**	**T3**	**T2**
Primes nettes	1 134	1 127	1 120	1 093	1 127	1 034	1 149	1 113
Revenu (perte) de placement net(te)	1 309	554	145	519	709	894	532	(106)
Coûts des prestations								
Paiements de prestations	592	610	586	612	612	629	613	636
Charges administratives liées aux demandes de prestations	99	68	100	93	102	92	109	118
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	62	(153)	(216)	111	98	(330)	(100)	144
	753	525	470	816	812	391	622	898
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	14	15	14	15	15	15	16	15
Charges administratives et autres charges	84	131	68	84	75	144	85	84
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement	74	56	72	72	76	52	72	64
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 518	954	641	625	858	1 326	886	(54)
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel (autres éléments du résultat global)	(124)	34	(75)	(114)	(141)	308	202	224
Total du résultat global	1 394	988	566	511	717	1 634	1 088	170
Total du résultat global attribuable aux intervenants de la CSPAAT	1 238	921	545	445	629	1 523	1 020	178
Autres mesures								
Bénéfice des activités de base[1]	271	247	280	217	247	102	254	196
Rendement des placements (%)[2]	6,0	2,7	0,8	2,6	3,8	5,0	3,1	(0,5)
Passif non provisionné[3]	6 860	8 098	9 019	9 564	10 009	10 638	12 161	13 181

Un certain nombre de tendances et de facteurs périodiques, comme les emplois saisonniers ainsi que la conjoncture générale de l'économie et du marché, ont des répercussions sur nos produits et charges trimestriels. Les gains assurables qui fluctuent en fonction des taux d'emploi dans les industries que nous assurons ont aussi une incidence sur nos produits tirés des primes. De plus, l'augmentation du revenu de placement net s'inscrit dans la foulée de la forte réaction des marchés aux mesures prises par les banques centrales, qui visaient surtout la gestion des risques pesant sur la croissance économique. Les rendements ont été favorisés par la baisse des taux d'intérêt à long terme et la dépréciation du dollar canadien, la première dopant les rendements des obligations, et la dernière, les rendements des actions.

1. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, exclusion faite de l'incidence du revenu de placement net, des changements dans l'évaluation actuarielle et de tout élément considéré comme significatif et exceptionnel. Voir la rubrique 7 – Mesure financière non conforme aux IFRS.
2. Le rendement des placements correspond à la variation de la juste valeur du portefeuille de placements total, compte tenu des apports en capital et des retraits, avant les frais de placement. Ne correspond pas aux chiffres annuels en raison de l'arrondissement.
3. Le passif non provisionné représente l'insuffisance de l'actif net attribuable aux intervenants de la CSPAAT à la date de clôture. Le total de l'insuffisance de l'actif de 4 063 millions de dollars au 31 mars 2015 (5 454 millions de dollars au 31 décembre 2014) est attribué aux intervenants de la CSPAAT et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la CSPAAT. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la CSPAAT détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 2 797 millions de dollars au 31 mars 2015 (2 644 millions de dollars au 31 décembre 2014) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite des employés de la CSPAAT et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'insuffisance de l'actif attribuable aux intervenants de la CSPAAT au 31 mars 2015 était de 6 860 millions de dollars (8 098 millions de dollars au 31 décembre 2014), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états de la situation financière consolidés intermédiaires pour plus de détails.

5. Perspectives

Perspectives d'avenir de notre organisme

Attentes initiales	Perspectives actuelles
Primes. Modeste augmentation attribuable à une hausse de 3,0 % des gains assurables et aucune augmentation des taux de prime moyens officiels, contrebalancées par une augmentation de 8 millions de dollars de la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs.	*Primes.* Aucun changement.
Revenu de placement net. Nous prévoyons que le revenu de placement annuel gravitera autour de 6,0 % à long terme.	*Revenu de placement net.* Le revenu de placement net devrait tenir compte d'un rendement de 6,0 % des actifs, ce qui est conforme à l'hypothèse à long terme liée à la planification. Nous continuerons à mettre en œuvre notre plan stratégique d'investissement de façon à tirer profit des occasions de placement sans nous exposer à une volatilité accrue et au risque d'investissement correspondant.
Coûts des prestations. Tendance soutenue à la baisse attribuable à l'amélioration des résultats d'exploitation.	*Coûts des prestations.* Aucun changement.
Charges administratives et autres charges. Légère augmentation qui s'explique par l'augmentation du passif au titre du régime de retraite et des charges liées à la mise au point et à l'intégration des nouveaux systèmes.	*Charges administratives et autres charges.* Aucun changement.
Obligations sanctionnées par la loi. Modeste augmentation attribuable à la hausse des rabais pour les programmes de sécurité.	*Obligations sanctionnées par la loi.* Aucun changement.
Passif non provisionné. Selon le provisionnement actuel, le niveau des prestations et l'évaluation réalisée conformément aux normes comptables et actuarielles en vigueur, nous estimons que notre passif non provisionné continuera à décroître en 2014 et par la suite, reflétant l'amélioration constante de notre rendement opérationnel.	*Passif non provisionné.* Aucun changement.

6. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Énoncé de responsabilité relatif au contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés intermédiaires, dans les limites raisonnables de l'importance relative, incombe à la direction. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CSPAAT est conçu de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés intermédiaires ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La direction est également responsable de la préparation et de la présentation des informations financières additionnelles incluses dans le rapport annuel et doit s'assurer qu'elles sont conformes aux états financiers consolidés intermédiaires.

7. Mesure financière non conforme aux IFRS

Définition de notre mesure financière non conforme aux IFRS

Bénéfice des activités de base

La CSPAAT a adopté une mesure financière non conforme aux IFRS – le « bénéfice des activités de base » – dans le but d'aider les parties intéressées à mieux comprendre notre performance d'exploitation sous-jacente. Cette mesure nous paraît pertinente, car elle indique la façon dont nous gérons nos activités et constitue une méthode cohérente pour évaluer notre performance sous-jacente. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, exclusion faite de l'incidence du revenu de placement, des changements dans les évaluations actuarielles et de tout élément considéré comme significatif et exceptionnel. Cette mesure n'a pas de définition standardisée prescrite par les IFRS et n'est pas nécessairement comparable aux mesures portant un nom semblable utilisées par d'autres organismes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du bénéfice des activités de base et du total du résultat global, qui représente la mesure financière calculée et présentée selon les IFRS qui s'en rapproche le plus :

	Trimestres clos les 31 mars	
(en millions de dollars canadiens)	**2015**	**2014**
Total du résultat global pour la période	1 394	717
Déduire : revenu de placement net	(1 309)	(709)
Ajouter : variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	62	98
Ajouter : variation dans l'évaluation actuarielle des régimes d'avantages du personnel	124	141
Bénéfice des activités de base	**271**	**247**

8. Énoncés prospectifs

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Ce rapport de gestion contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « prévoit », ou « est d'avis », « prévu au budget », « estime », « est prévu », « fait des prévisions », « a l'intention de », « planifie », « aura lieu », ou des variations de ces termes, ou indiquent que certaines mesures, ou certains événements ou résultats « pourraient », « peuvent », « devraient », respectivement être pris, se produire ou être atteints. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes actuelles, diverses hypothèses et analyses, l'évolution de la conjoncture et autres facteurs qui, à notre avis, sont appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs comprennent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent de ceux anticipés dans nos énoncés prospectifs.

Nous croyons que les attentes représentées par nos énoncés prospectifs sont raisonnables; cependant, rien ne garantit que ces attentes s'avèrent exactes. L'objectif des énoncés prospectifs est de fournir au lecteur une description des attentes de la direction en ce qui concerne notre rendement financier anticipé. Ces énoncés pourraient ne pas être appropriés à d'autres fins. De plus, à moins d'avis contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont faits à la date de sa publication et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour publiquement ou à les réviser, en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi ou les règlements applicables l'exigent.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États de la situation financière consolidés intermédiaires résumés
Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Note	31 mars 2015	31 décembre 2014
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 328	1 473
Débiteurs		1 433	1 303
Actions de sociétés ouvertes	3	10 010	9 136
Obligations	3	6 393	6 307
Actifs dérivés	3	138	158
Autres placements	3	7 583	6 960
Immobilisations corporelles		123	124
Immobilisations incorporelles		126	110
Actif total		**27 134**	**25 571**
Passifs			
Fournisseurs et charges à payer		1 118	1 186
Passifs dérivés		62	97
Dette à long terme		52	52
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite		1 740	1 663
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	4	1 363	1 227
Dette au titre de l'indemnisation future	5	26 862	26 800
Passif total		**31 197**	**31 025**
Insuffisance de l'actif			
Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT		(6 860)	(8 098)
Participations ne donnant pas le contrôle		2 797	2 644
Insuffisance totale de l'actif		**(4 063)**	**(5 454)**
Total du passif et de l'insuffisance de l'actif		**27 134**	**25 571**

Engagements et passifs éventuels (note 6)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États du résultat global consolidés intermédiaires résumés
Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Note	Trimestres clos les 31 mars 2015	2014
Produits			
Primes		1 166	1 151
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net		(32)	(24)
		1 134	1 127
Revenu de placement net			
Revenu de placement	3	1 360	752
Frais de placement	3	(51)	(43)
Total du revenu de placement net		1 309	709
Total des produits		**2 443**	**1 836**
Charges			
Coûts des prestations			
Paiements de prestations		592	612
Charges administratives liées aux demandes de prestations		99	102
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future		62	98
		753	812
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite		14	15
Charges administratives et autres charges		84	75
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement		74	76
Total des charges		**925**	**978**
Excédent des produits sur les charges		**1 518**	**858**
Autres éléments de la perte globale			
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	4	(124)	(141)
Total du résultat global		**1 394**	**717**

	Trimestres clos les 31 mars 2015	2014
Excédent des produits sur les charges attribuables aux :		
Intervenants de la CSPAAT	1 362	770
Participations ne donnant pas le contrôle	156	88
	1 518	**858**
Total du résultat global attribuable aux :		
Intervenants de la CSPAAT	1 238	629
Participations ne donnant pas le contrôle	156	88
	1 394	**717**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États des variations de l'insuffisance de l'actif consolidés intermédiaires résumés
Non audité (en millions de dollars canadiens)

		Insuffisance de l'actif		
	Note	Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2013		(10 638)	2 394	(8 244)
Excédent des produits sur les charges		770	88	858
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	4	(141)	-	(141)
Variations dans la participation relative aux placements		-	(4)	(4)
Solde au 31 mars 2014		(10 009)	2 478	(7 531)
Excédent des produits sur les charges		2 066	154	2 220
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel		(155)	-	(155)
Variations dans la participation relative aux placements		-	12	12
Solde au 31 décembre 2014		(8 098)	2 644	(5 454)
Excédent des produits sur les charges		1 362	156	1 518
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	4	(124)	-	(124)
Variations dans la participation relative aux placements		-	(3)	(3)
Solde au 31 mars 2015		**(6 860)**	**2 797**	**(4 063)**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Tableaux des flux de trésorerie consolidés intermédiaires résumés
Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Trimestres clos les 31 mars	
	2015	**2014**
Activités d'exploitation :		
Total du résultat global	1 394	717
Rajustements :		
Amortissement de la prime nette sur les placements	-	3
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	3	5
Variations de la juste valeur des placements	(1 310)	(637)
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	15	(1)
Revenu de dividendes provenant des actions de sociétés ouvertes	(64)	(81)
Revenu provenant des entreprises associées et des coentreprises	(8)	(7)
Produits d'intérêts	(51)	(53)
Charges d'intérêts	4	3
Total du résultat global après rajustements	(17)	(51)
Variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Débiteurs, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement	(54)	(71)
Fournisseurs et charges à payer, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement et de financement	(68)	(60)
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	77	47
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	136	148
Dette au titre de l'indemnisation future	62	98
Total des variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	153	162
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**136**	**111**
Activités d'investissement :		
Revenu de dividendes provenant des actions de sociétés ouvertes, des entreprises associées et des coentreprises	68	81
Intérêts reçus	32	35
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	(17)	(5)
Achat de placements	(3 434)	(2 654)
Produits de la vente et échéance de placements	3 087	2 785
Acquisition d'immeubles de placement	(6)	(7)
Acquisition d'entreprises associées et de coentreprises	(5)	(39)
Acquisition d'entreprises	-	(184)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(275)**	**12**
Activités de financement :		
Cession de participations ne donnant pas le contrôle	15	17
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	(18)	(20)
Remboursement de la dette	-	(1)
Intérêts versés au titre de la dette	(3)	(3)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**(6)**	**(7)**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(145)**	**116**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 473	1 274
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	**1 328**	**1 390**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
31 mars 2015
Non audité (en millions de dollars canadiens)

1. Nature des activités

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914 et est située dans la province de l'Ontario (la « province »). À titre d'organisme fiduciaire du gouvernement de l'Ontario, la CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (Ontario) (la « LSPAAT »), qui établit un régime d'assurance sans égard à la responsabilité fournissant des prestations aux travailleurs qui contractent une maladie ou subissent une lésion en milieu de travail.

La CSPAAT préconise la santé et la sécurité au travail dans la province et fournit un régime d'assurance contre les accidents du travail aux employeurs et travailleurs de l'Ontario. La CSPAAT est financée entièrement par les primes versées par les employeurs et ne reçoit aucun financement ou aide du gouvernement de l'Ontario. Elle tire également des produits d'un portefeuille de placements diversifié qu'elle détient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes de prestations en cours.

Le siège social de la CSPAAT est situé au 200, rue Front Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3J1.

2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été dressés conformément à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, en utilisant les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), qui ont été adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada au titre des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entités d'intérêt public.

La publication des états financiers consolidés intermédiaires résumés a été autorisée par le conseil d'administration de la CSPAAT le 18 juin 2015.

3. Placements et revenu de placement net

Le tableau suivant fournit un sommaire de la nature des placements par catégorie d'actifs :

	Actions de sociétés ouvertes	Revenu fixe	Portefeuilles multi-actifs	Immeubles	Infrastructures	Autres	31 mars 2015	31 déc. 2014
Actions de sociétés ouvertes (note 7)	**9 461**	**-**	**549**	**-**	**-**	**-**	**10 010**	**9 136**
Obligations (note 7)	**-**	**6 018**	**375**	**-**	**-**	**-**	**6 393**	**6 307**
Actifs dérivés (note 7)	**12**	**-**	**123**	**-**	**3**	**-**	**138**	**158**
Placements alternatifs (note 7)[1]	-	-	4 879	371	549	72	5 871	5 239
Immeubles de placement (note 7)	-	-	-	1 185	-	-	1 185	1 194
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	-	-	-	402	125	-	527	527
Autres placements	**-**	**-**	**4 879**	**1 958**	**674**	**72**	**7 583**	**6 960**

[1] Les placements alternatifs comprennent les placements sur le marché privé, les fonds communs et les rentes.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
31 mars 2015
Non audité (en millions de dollars canadiens)

Revenu de placement net

Le revenu de placement net est comme suit :

	Trimestres clos les 31 mars	
	2015	**2014**
Actions de sociétés ouvertes	992	492
Obligations	297	160
Placements alternatifs	602	252
Produits provenant des immeubles de placement	11	25
Revenu provenant des entreprises associées et des coentreprises	8	7
Dérivés	(467)	(136)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	1
Moins : frais de placement	(51)	(43)
Moins : revenu attribuable à la Caisse pour perte de revenu de retraite	(84)	(49)
Revenu de placement net	**1 309**	**709**

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	Trimestres clos les 31 mars	
	2015	**2014**
Profits nets sur les instruments financiers	1 310	637
Produits d'intérêts et de dividendes	115	132
Produits provenant des immeubles de placement	11	25
Revenu provenant des entreprises associées et des coentreprises	8	7
Moins : Revenu attribuable à la Caisse pour perte de revenu de retraite	(84)	(49)
Revenu de placement	1 360	752
Frais de placement	(51)	(43)
Revenu de placement net	**1 309**	**709**

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
31 mars 2015
Non audité (en millions de dollars canadiens)

4. Régimes d'avantages du personnel

Les réévaluations des régimes à prestations définies du personnel sont comptabilisées dans les autres éléments de la perte globale de la façon suivante :

	Trimestres clos les 31 mars	
	2015	**2014**
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	249	145
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	57
Écarts actuariels découlant des antécédents démographiques ou autres	5	(1)
Excédent du rendement réel des actifs des régimes sur les produits d'intérêts	(130)	(60)
Total des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	**124**	**141**

Les réévaluations ne sont jamais reclassées dans les charges; les autres éléments de la perte globale liés aux réévaluations sont immédiatement transférés au passif non provisionné.

Passif au titre des régimes d'avantages du personnel

Le passif au titre des régimes d'avantages du personnel est composé des éléments suivants :

	31 mars 2015	**31 décembre 2014**
Valeur actualisée des obligations entièrement ou partiellement capitalisées	3 358	3 118
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	762	708
Valeur actualisée totale des obligations	4 120	3 826
Juste valeur des actifs des régimes	(2 757)	(2 599)
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	**1 363**	**1 227**

5. Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est composée des éléments suivants :

	31 mars 2015	**31 décembre 2014**
Perte de gains	9 108	9 015
Pension des travailleurs	6 037	6 115
Soins de santé	3 892	3 849
Prestations de survivant	2 703	2 687
Perte économique future	1 567	1 608
Fournisseurs externes	243	239
Perte non économique	255	253
Maladies professionnelles à longue latence	1 899	1 886
Charges administratives liées aux demandes de prestations	1 158	1 148
Dette au titre de l'indemnisation future	**26 862**	**26 800**

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
31 mars 2015
Non audité (en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution de la dette au titre de l'indemnisation future :

	31 mars 2015	31 décembre 2014
Dette au titre de l'indemnisation future au début de la période	26 800	26 960
Coûts des prestations	753	2 623
Coûts des prestations payés au cours de la période	(691)	(2 783)
Dette au titre de l'indemnisation future à la fin de la période	**26 862**	**26 800**

6. Engagements et passifs éventuels

Engagements relatifs aux placements

La CSPAAT avait les engagements suivants relatifs à son portefeuille de placements :

	31 mars 2015	31 décembre 2014
Placements dans des immeubles, portefeuilles multiactifs et infrastructures	972	948
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	120	127
Achats ou développement d'immeubles de placement	12	8
	1 104	**1 083**

Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement

Les engagements connus se rapportant aux obligations sanctionnées par la loi et aux engagements de financement au 31 mars 2015 s'établissaient à environ 250 $ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Poursuites

La CSPAAT est partie à diverses poursuites et réclamations, survenues dans le cours normal des activités, dont l'issue n'est pas encore déterminée. En se fondant sur les renseignements qui sont actuellement connus de la CSPAAT, la direction estime que l'issue probable de l'ensemble des poursuites et réclamations en cours aura une incidence négligeable sur la situation financière de la CSPAAT.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
31 mars 2015
Non audité (en millions de dollars canadiens)

7. Évaluation et présentation de la juste valeur

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2015 et de l'exercice clos le 31 décembre 2014, aucun changement n'a été apporté aux niveaux de classification des instruments financiers. Les transferts entre les différents niveaux de la hiérarchie sont comptabilisés à la date de clôture.

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs dans la hiérarchie des justes valeurs :

	31 mars 2015				31 décembre 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs et passifs évalués à la juste valeur								
Trésorerie et équivalents de trésorerie[1]	623	705	-	1 328	658	815	-	1 473
Actions de sociétés ouvertes	9 940	70	-	10 010	9 097	39	-	9 136
Obligations	-	6 393	-	6 393	-	6 307	-	6 307
Placements alternatifs	-	5 500	371	5 871	-	4 867	372	5 239
Immeubles de placement	-	-	1 185	1 185	-	-	1 194	1 194
Actifs dérivés	-	138	-	138	-	158	-	158
Passifs dérivés	-	(62)	-	(62)	-	(97)	-	(97)
Passifs dont la juste valeur est présentée								
Dette à long terme	-	(64)	-	(64)	-	(64)	-	(64)

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant en trésorerie de 623 $ et des instruments du marché monétaire à court terme de 705 $ (respectivement 658 $ et 815 $ au 31 décembre 2014).

Le tableau ci-après présente une description générale des méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur.

Niveau de la hiérarchie	Méthode d'évaluation
Niveau 1	La juste valeur est évaluée comme étant le cours de clôture pour des actifs identiques sur un marché public actif à la date de clôture.
Niveau 2	Si un cours sur un marché public actif ne peut être obtenu, des données observables sont utilisées pour estimer la juste valeur au moyen de l'approche par le marché ou de l'approche par le résultat. Lorsque l'approche par le marché est utilisée, la juste valeur est estimée en rajustant le cours du marché d'un actif ou d'un passif semblable, à l'aide de données comme les taux d'intérêt ou les taux de change en vigueur. La juste valeur estimée à l'aide de l'approche par le résultat est fonction des flux de trésorerie futurs fixes actualisés à l'aide des taux d'intérêt du marché pour un actif ou un passif semblable.
Niveau 3	*Placements alternatifs* La juste valeur des placements alternatifs dans des entités du secteur de l'immobilier est estimée en fonction des évaluations des immeubles de placement sous-jacents effectuées au moyen des méthodes présentées ci-après pour les

immeubles de placement.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est estimée selon les évaluations effectuées par des évaluateurs qualifiés. Les évaluations des immeubles de placement sont en grande partie fondées sur les flux de trésorerie futurs actualisés prévus sur chaque immeuble, utilisant un taux d'actualisation et un taux de capitalisation final qui reflètent les caractéristiques, l'endroit et le marché de l'immeuble. Les flux de trésorerie futurs sont fondés, entre autres, sur les loyers provenant des contrats de location actuels et des hypothèses au sujet des loyers provenant des contrats de location futurs reflétant les conditions actuelles, moins les sorties de trésorerie futures ayant trait à ces contrats de location actuels et futurs. Au moins une évaluation par année est réalisée pour chaque immeuble en fonction d'une évaluation indépendante.

Placements alternatifs dans des entités du secteur de l'immobilier (niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur)

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement de la juste valeur des placements alternatifs dans des entités du secteur de l'immobilier :

	31 mars 2015	31 décembre 2014
Solde au début de la période	372	371
Achats	-	3
Ventes	-	(8)
Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans le revenu de placement net	(1)	6
Solde à la fin de la période	**371**	**372**

Les taux d'actualisation et de capitalisation finaux suivants ont été utilisés pour estimer la juste valeur des flux de trésorerie actualisés :

	31 mars 2015	31 décembre 2014
Entités du secteur de l'immobilier		
Taux d'actualisation	5,5 % - 8,3 %	5,5 % - 8,3 %
Taux de capitalisation finaux	4,8 % - 7,8 %	4,8 % - 7,8 %

La CSPAAT a estimé qu'une augmentation de 50 points de base dans les hypothèses utilisées pour le taux de capitalisation final et le taux d'actualisation entraînerait une diminution de 33 $ (37 $ au 31 décembre 2014) de la juste valeur des entités du secteur de l'immobilier. Une diminution de 50 points de base dans les hypothèses utilisées pour le taux de capitalisation final et le taux d'actualisation entraînerait une augmentation estimative de 48 $ (43 $ au 31 décembre 2014) de la juste valeur des entités du secteur de l'immobilier. La CSPAAT a également estimé qu'une augmentation (diminution) de 5 % des flux de trésorerie futurs prévus des immeubles sous-jacents entraînerait une augmentation (diminution) de 20 $ (21 $ au 31 décembre 2014) de la juste valeur des entités du secteur de l'immobilier.

Immeubles de placement (niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs)

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement de la juste valeur des immeubles de placement :

	31 mars 2015	31 décembre 2014
Solde au début de la période	1 194	970
Regroupements d'entreprises	-	184
Dépenses d'investissement	6	32
Profits (pertes) provenant des augmentations de la juste valeur	(15)	16
Autres	-	(8)
Solde à la fin de la période	**1 185**	**1 194**

8. Transactions entre parties liées

Gouvernement de l'Ontario et parties liées

La CSPAAT est un organisme fiduciaire du gouvernement de l'Ontario, responsable de l'administration de la LSPAAT. À ce titre, elle est considérée comme une entité gouvernementale et bénéficie d'exemptions partielles selon les IFRS quant à la déclaration de transactions auprès du gouvernement de l'Ontario et de divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne.

Conformément à la LSPAAT, la CSPAAT est tenue de rembourser au gouvernement de l'Ontario tous les frais administratifs engagés pour l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Elle est également tenue de financer les coûts liés aux activités de prévention du ministère du Travail, le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs. Ces remboursements et les sommes connexes imputées aux employeurs sont déterminés et approuvés par le ministre du Travail. Le financement total fourni dans le cadre de ces obligations sanctionnées par la loi s'est élevé à 63 $ pour le trimestre clos le 31 mars 2015 (62 $ en 2014).

En plus des obligations sanctionnées par la loi, que la CSPAAT présente à titre d'obligations sanctionnées par la loi et d'engagements de financement, les états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent des sommes provenant d'activités de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario.

La CSPAAT est tenue de rembourser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « MSSLD ») les honoraires des médecins pour les services dispensés aux travailleurs blessés, ainsi que les frais administratifs du MSSLD. Les montants versés au MSSLD pour les honoraires des médecins et les services administratifs pour le trimestre clos le 31 mars 2015 se sont établis à 9 $ (9 $ en 2014).

Sont compris dans les placements des titres à revenu fixe négociables d'un montant de 1 477 $ émis par le gouvernement de l'Ontario et par les entités liées (1 394 $ au 31 décembre 2014).

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les deux régimes de retraite à prestations définies des employés et les régimes d'avantages à long terme, dont l'assurance-vie, l'assurance pour soins dentaires et l'assurance-maladie complémentaires postérieures à l'emploi, des employés de la CSPAAT sont considérés comme des parties liées. La note 4 fournit les détails des transactions concernant les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.